

Comprendre les règlements d'assurance maladies graves



Pour que vous puissiez vous concentrer sur votre guérison

L'assurance maladies graves Sun Life vous permet de vous concentrer sur l'amélioration de votre qualité de vie en cas de maladie grave. Voici comment nous avons aidé les gens d'ici en 2023 :

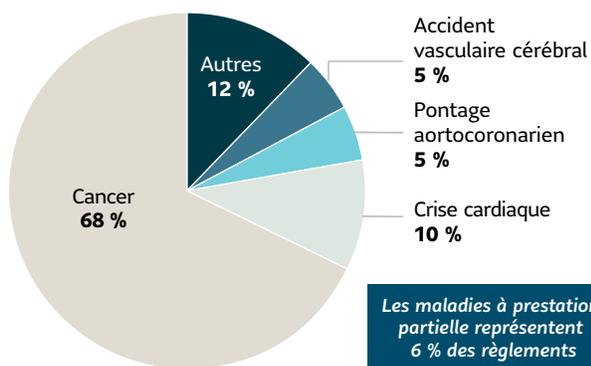
- Prestation moyenne versée : **90 065 \$**
- Âge moyen du bénéficiaire de la prestation : **52 ans**
- Nous avons payé plus de **63 millions de dollars** en règlements

Vous pourriez être soudainement victime d'une maladie grave et de ses répercussions sur votre bien-être financier. Il peut y avoir du temps perdu au travail lorsque l'on doit s'absenter pour s'occuper de soi-même, d'un conjoint ou d'un enfant. Et il y a souvent des coûts que l'État ne prend pas en charge. Cela peut inclure les nouveaux médicaments, les déplacements vers les centres de traitement ou le réaménagement de la maison à la suite d'une maladie qui change la vie.

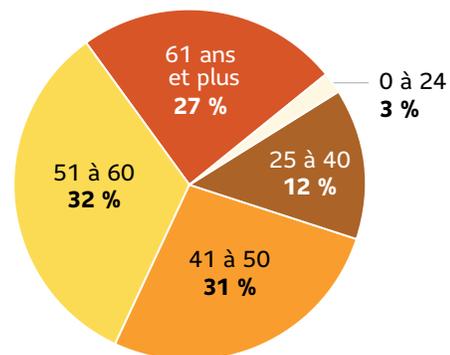
Les demandes de règlement sont étudiées en fonction des maladies graves explicitement couvertes par l'assurance maladies graves du Client au moment de l'établissement du contrat. Les maladies couvertes doivent satisfaire aux exigences de la définition de la maladie couverte et la protection prévoit certaines exclusions et restrictions.

Prestations versées en 2023

Maladie



Âge



Une maladie grave peut frapper à n'importe quel âge

Âge du demandeur	Durée du contrat (en mois)	Montant demandé (\$)	Maladies à prestation complète
2	24	50 000	Diabète sucré de type 1 (maladie de l'enfance)
8	102	50 000	Cancer – autres
14	69	100 000	Diabète sucré de type 1 (maladie de l'enfance)
25	99	100 000	Sclérose en plaques
32	70	50 000	Perte d'autonomie
33	67	25 000	Cancer – thyroïde
33	50	500 000	Cancer – côlon
34	55	100 000	Accident vasculaire cérébral (AVC)
35	98	150 000	Sclérose en plaques
37	68	50 000	Insuffisance rénale
39	76	75 000	Méningite purulente
40	120	100 000	Accident vasculaire cérébral (AVC)
41	69	150 000	Cancer – sein
42	28	50 000	Cancer – thyroïde
43	179	200 000	Tumeur cérébrale bénigne
43	124	160 000	Cancer – côlon
44	103	50 000	Insuffisance rénale
45	225	70 355	Lésion cerebral acquise due à un traumatisme
46	205	100 000	Cancer – sein
47	85	300 000	Cancer – prostate
48	67	100 000	Défaillance d'un organe vital avec inscription sur une liste d'attente en vue d'une greffe
50	14	100 000	Pontage aortocoronarien
51	88	75 000	Démence, y compris maladie d'Alzheimer
54	137	500 000	Pontage aortocoronarien
55	182	50 000	Maladie de Parkinson et syndromes parkinsoniens atypiques
59	172	200 000	Cancer – prostate
73	110	50 000	Démence, y compris maladie d'Alzheimer
63	137	50 000	Maladie de Parkinson et syndromes parkinsoniens atypiques
65	118	100 000	Maladie du motoneurone
82	107	100 000	Accident vasculaire cérébral (AVC)

Âge du demandeur	Durée du contrat (en mois)	Montant demandé (\$)	Maladies à prestation partielle
33	8	15 000	Angioplastie coronarienne
42	14	7 500	Cancer – carcinome canalaire in situ du sein
59	25	75 000	Angioplastie coronarienne
61	32	25 000	Cancer – leucémie lymphoïde chronique (LLC) au stade 0 selon la classification de Rai
74	33	50 000	Angioplastie coronarienne

Données réelles, Sun Life, décembre 2023

Des questions? Nous sommes là pour vous aider.

Discutez de la Sun Life avec un conseiller dès aujourd'hui!

Notre but est de vous aider à atteindre la sécurité financière à toutes les étapes de votre vie.

La vie est plus radieuse sous le soleil

La Sun Life du Canada, compagnie d'assurance-vie est l'assureur et est membre du groupe Sun Life.
© Sun Life du Canada, compagnie d'assurance-vie, 2024. 820-3354-07-24

